

Multi-accueil collectif « **Les Mistouflets** »
Les Centaurées, Bat C - 38650 GRESSE-EN-VERCORS
☎ 04 76 34 32 90
Email : lesmistouflets38@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR VACANCIERS

Qui sont « Les Mistouflets » ?

Le multi-accueil Les Mistouflets est une structure associative dont le bureau est composé de parents bénévoles élus, représentés par un Président, un bureau (Président, Trésorier, Secrétaire) et un Conseil d'Administration. Ils assurent la fonction d'employeur et s'occupent de la gestion financière et administrative de la structure.

Le personnel

- La responsable (éducatrice) garantit le bon fonctionnement de la structure en assurant le respect de la réglementation, la sécurité des enfants et du personnel, la mise en œuvre du projet d'établissement, le suivi administratif et financier. En cas d'absence de celle-ci, la responsabilité est portée par l'ensemble de l'équipe.
- Les 4 animatrices (dont 3 CAP petite enfance) prennent en charge les enfants au quotidien en collaboration avec la responsable et son adjointe (activités d'éveil, soins, repas, goûters...).

Quel est notre fonctionnement ?

La structure accueille les enfants dans la limite de 3 demi-journées par semaine (sauf habitants de l'Isère : 5 demi-journée) afin qu'un maximum de famille puissent en profiter, soit : de 8h00 à 13h ou de 13h à 18h00, du lundi au vendredi.

Nous ne faisons aucun accueil ou départ de 9h15 à 10h30, de 11h à 13h, de 15h45 à 16h30.
Les parents doivent impérativement respecter les horaires prévus.

Pour accepter l'enfant, il nous faut obligatoirement la photocopie du vaccin DTP à jour.

Afin de faciliter l'intégration de l'enfant, nous vous demandons de prévoir un temps d'adaptation avec lui dans la structure la première fois. La directrice pourra refuser l'accueil de l'enfant si les parents ne prennent pas ce temps nécessaire.

Modalités de fourniture des repas et soins d'hygiène (couches, produits de toilette)

Repas

Les parents apportent le repas de midi et le goûter pour les enfants de moins de 18 mois, et si besoin l'encas du matin ; les goûters de l'après-midi et repas sont fournis par la crèche pour les enfants à partir de 18 mois¹.

Merci de :

¹ Pour les enfants présentant des allergies alimentaires, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera élaboré en lien avec le médecin traitant et le médecin référent de la structure.

1. noter le prénom de l'enfant sur chaque élément du repas ainsi que la répartition des aliments dans la journée (9h30; 12h ; 16h).
2. Préparer les aliments (coupés et prêts à être réchauffés).

Tout est lavé sur place mais non stérilisé. Les parents qui souhaitent des biberons stériles doivent les fournir, ainsi que l'eau minérale. Sinon nous utilisons l'eau du robinet.

Tout est conservé au réfrigérateur. Aucun repas ou reste n'est gardé dans le frigo.

Vêtements et changes :

Surtout, pensez aux doudous, tétines, turbulettes... si l'enfant a l'habitude de faire la sieste avec.

Prévoir à chaque fois : des vêtements de rechange et une paire de chaussons.

Les enfants profitent souvent du jardin, selon la saison, prévoir : des vêtements de ski et bottes de neige, ou maillot de bain, bob, crème solaire, lunettes de soleil,....

Pensez à noter les prénoms de vos enfants sur les vêtements, sacs, chaussons... pour éviter tout risque de perte ou d'échange. Cela simplifie aussi la tâche de l'équipe quand il faut les habiller pour les sortir. L'association ne se porte pas garante des objets ou vêtements non marqués qui seraient perdus.

Apporter aussi tout le nécessaire au change et à l'hygiène : couches (sauf pour les allocataires CAF de l'Isère), coton, savon spécifique...

Santé et Hygiène de l'enfant

- Pour un meilleur accompagnement de l'enfant dans la journée, n'hésitez pas à nous signaler tout problème de santé, vaccination récente, traitement en cours, chutes... ou événement susceptible de « perturber » l'enfant (dispute le matin avec lui ou entre les parents, séparation, deuil...)

- Les enfants sont soumis aux obligations prévues par les textes réglementaires pour les enfants vivant en collectivité. Le seul vaccin obligatoire est le DTP. En cas de contre-indication, un certificat médical est indispensable.

- Lorsqu'un enfant présente de la fièvre ou s'il semble malade (pleurs perpétuels, douleurs,...), nous vous contacteront afin de venir le chercher au plus tôt. Sauf avec une ordonnance nous ne pouvons donner AUCUN médicament.

- L'équipe est habilitée à refuser l'accueil de l'enfant selon son état de santé ou à demander l'avis d'un médecin.

- En cas d'urgence, la responsable ou tout membre de l'équipe appellera le 15 et contactera les parents au plus vite.

Sécurité

Les familles participent à la sécurité au sein de la structure en veillant à ce que leurs enfants n'introduisent aucun objet dangereux. Pensez toujours que des enfants plus jeunes que le vôtre sont accueillis à la crèche.

Les toutes petites barrettes sont à éviter, de même que les bijoux.

Départ de la structure

Seuls les parents et les personnes majeures indiquées dans la fiche d'accueil sont autorisées à venir récupérer l'enfant. La carte d'identité peut être demandée.

Les parents doivent venir chercher leur enfant à **18h00 maximum**.

Réservations et Conditions de paiement

Les réservations se font par mail ou courrier uniquement.

En retour, nous vous envoyons la fiche d'inscription de l'enfant et le règlement intérieur, que vous devrez nous renvoyer ou rapporter avec le règlement.

La réservation n'est effective qu'à réception du règlement par chèque.

Un forfait de 30€ le matin + repas et 25€ l'après-midi est appliqué à tous les enfants (sauf ceux bénéficiaires de la CAF Isère avec leur n° d'allocataire pourront bénéficier du tarif CAF sous réserve de s'acquitter de 30€ d'adhésion annuelle à l'association).

Le paiement se fait au moment de l'inscription de l'enfant, en fonction du nombre de demi-journées réservées.

Si le paiement par avance n'est pas effectué, nous n'accepterons pas l'enfant.

Conditions de remboursement, au prorata du temps passé dans la structure :

- Si l'enfant ne s'adapte pas (pleurs incessants...)
- Si l'enfant a de la fièvre et qu'il repart.
- Si l'enfant ou un parent est hospitalisé, sur justificatif.
- Sur présentation d'un certificat médical pour annuler les réservations suivantes.

Si vous annulez votre séjour touristique, sur justificatif de l'hébergeur, la crèche vous remboursera la totalité de votre réservation **UNIQUEMENT** si cela est fait par mail au plus tard le Vendredi 10 jours avant votre réservation (par exemple si votre enfant doit venir le Mardi 18, il faudra annuler au plus tard le vendredi 7). Les réservations annulées plus tard ne donneront droit à **AUCUN** remboursement.